



Garantie contractuelle achat voiture d'occasion

Par **She ryo**, le **12/03/2018** à **14:49**

Bonjour,

Nous avons acheté une voiture à 1700 euros chez un professionnel de la revente de voiture d'occasion. Celle-ci est tombée en panne: Moteur serré constaté par un garagiste. Cette panne est prise en charge par la garantie 3 mois du véhicule.

- 1) Le professionnel ne nous a pas fait signer les conditions de garantie au moment de l'achat
- 2) Celui-ci a commencé à nous dire que seules les pièces étaient garanties mais pas la main d'oeuvre
- 2 BIS) Finalement j'ai demandé les conditions de garantie à ce professionnel, sur le papier qu'on était censé signer, il y a bien la prise en charge de la main d'oeuvre.
- 3) Par contre il y a une limite de prise en charge de 1000 euros Pièces et main d'oeuvre

Mes questions:

- 1) Le professionnel est il en droit d'imposer une limite "financière" de prise en charge de la garantie sur le contrat ?
- 2) Comme nous n'avons pas signé les conditions de la garantie commerciale, erreur du professionnel, quelles sont les éventuelles conséquences ? sachant que le bon de commande est bien signé avec la mention de la garantie 3 mois.
- 3) Cela va faire un mois que le véhicule et le vendeur ne nous a toujours pas proposé de délai concrèt ... est ce qu'il y a un délai légal ou autre ??

Merci pour votre aide

Par **janus2fr**, le **12/03/2018** à **17:17**

Bonjour,

Les garanties contractuelles sont, le plus souvent, bien moins avantageuses que la garantie légale de conformité.

C'est donc l'application de cette garantie qu'il faut demander !

voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>

Regarder à : "Vous avez acheté ce bien d'occasion"

Puis : "Vous avez constaté un défaut moins de 6 mois après la livraison"

Par **She ryo**, le **12/03/2018** à **20:10**

Bonsoir merci janus mais est ce reellement un defaut une panne ?

Par **Visiteur**, le **12/03/2018** à **20:21**

Bonsoir à tous,
Sujet intéressant, pour lequel voici de bonnes lectures.

<http://www.clauses-abusives.fr/recommandation/bons-de-commande-et-contrats-de-garantie-des-vehicules-doccasion/>

<https://www.inc-conso.fr/content/les-voitures-doccasion>

Par **janus2fr**, le **13/03/2018** à **11:03**

[citation]Bonsoir merci janus mais est ce reellement un defaut une panne ?[/citation]

A lire dans le lien que je vous ai mis :

[citation]

Vous avez constaté un défaut moins de 6 mois après la livraison :

Ce défaut est d'office considéré comme existant lors de la livraison. Vous n'avez pas à apporter de preuve sur la date d'apparition du défaut.

Si le vendeur conteste l'application de la garantie et estime que le défaut est apparu après la livraison, c'est à lui de le prouver.

[/citation]

D'ailleurs, vous dites que le vendeur est prêt à faire jouer la garantie contractuelle, preuve qu'il considère bien que c'est un problème du véhicule.

[citation]Cette panne est prise en charge par la garantie 3 mois du véhicule. [/citation]

Par **She ryo**, le **13/03/2018** à **11:29**

En fait il veut nous faire payer la main d oeuvre alors que dans la garantie contractuelle il y a bien la main d oeuvre mais piece et main d oeuvre sont limités a 1000 euros je souahaitais savoir si il etait normal de limiter la prise en charge ?

Et deuxiemement comme il ne nous a pas fait signer le conditions de la garantie ...

Par **She ryo**, le **13/03/2018** à **20:03**

Nous avons contacté le vendeur et lui veut que l'on fasse un devis chez un autre garagiste que celui dans lequel on l'a emmené ...

En gros c'est à nous de faire remorquer le véhicule dans un autre garage